

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Françoise LAMANT à Véronique DAVY, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

Délibération
n° 2009.05.102

Transports Urbains :
tarifs 2009 / 2010

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS	Rapporteur : Monsieur BESSE
---	------------------------------------

TRANSPORTS URBAINS : TARIFS 2009 / 2010
--

Conformément à la réglementation, il appartient à la ComAGA, collectivité délégante, de fixer les tarifs relatifs au service public de transports urbains.

Par délibération n°282 du 18 décembre 2008, la ComAGA a confié à la S.A.E.M.T.G.A. la délégation de service public des transports urbains comportant, en annexe 6A section 2, une nouvelle grille tarifaire devant s'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2009.

Pour 2009, le délégataire a proposé trois hypothèses d'évolution de tarifs (+2%, +3,4% et +4,8%) de cette nouvelle grille tarifaire.

Cependant, conformément à son engagement au travers du Plan Climat territorial, la ComAGA souhaite inciter au report modal en proposant un service de transport urbain économiquement attractif par rapport à l'usage de la voiture individuelle.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs des transports urbains en 2009, et ce pour la deuxième année consécutive dans la mesure où déjà en 2008, le conseil communautaire n'avait voté aucune hausse des tarifs.

Cette décision contribuera également à favoriser la mobilité dans un contexte économique de plus en plus difficile où la perte de pouvoir d'achat s'accélère notamment pour les populations les plus démunies, en particulier les personnes âgées et les familles.

D'un point de vue financier, cette décision se traduira par une augmentation de la participation de la ComAGA au délégataire d'environ 90 000 € en 2010.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 11 mai 2009,

Je vous propose :

DE RECONDUIRE, à compter du 1^{er} juillet 2009, les tarifs relatifs au service public des transports urbains appliqués depuis juillet 2007, selon la grille tarifaire ci-jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
02 juin 2009	02 juin 2009

GRILLE TARIFAIRE 2009/2010

1- Les tickets

Nom	Conditions d'accès	Tarifs
ticket 1 voyage	Tous publics	1,30 €
ticket 3 voyages	Tous publics	3,30 €
ticket 10 voyages	Tous publics	9,10 €
ticket groupe 10 voyageurs	Tous publics	4,60 €
ticket 7 jours consécutifs	Tous publics (calculé sur la base de 14 voyages)	10,80 €
ticket 2 voyages (correspondances Cartrans)	Voyageurs occasionnel Cartrans en correspondance sur le réseau STGA	1,30 €
ticket journée (événementiel)	Tous publics/voyages illimité sur une journée/vendu dans le cadre d'actions spécifiques demandées par la ComAGA ou proposé par la STGA pour une opération commerciale. (calculé sur la base de 2 voyages)	2,20 €
Pack 10 voyages	Tous publics/les voyages sont portés sur la magicarte à puce/ toutes heures	8,80 €

2- Les abonnements

Nom	Conditions d'accès	Tarifs
Liberté mois	Tous publics / toutes heures	33,20 €
Liberté an	Tous publics / toutes heures / toute l'année	331,50 €
Liberté été	Tous publics / toutes heures/ juillet et août	45,10 €
Liberté Zen mois	Tous publics / heures creuses	17,40 €
Liberté correspondance mois	Abonnés Cartrans en correspondance sur le réseau urbain / toutes heures. 50 % réduction	16,60 €
Solidarité mois niveau 1	Toutes heures / par mois – aide de 50 %	16,60 €
Solidarité mois niveau 2	Toutes heures / par mois – aide de 75 %	8,30 €
Liberté âge d'or an	Minimum 60 ans / toutes heures / condition de ressources (NB : les communes prennent en charge au minimum 20 % du coût de l'abonnement)	165,80 €
Liberté Zen âge d'or an	Minimum 60 ans / heures creuses/ condition de ressources (NB : les communes prennent en charge au minimum 20 % du coût de l'abonnement)°	91,90 €

L'abonnement pour les 18/25 et ses réductions

Nom	Conditions d'accès	Tarifs
18/25 mois	Voyageur âgé de 18 à 25 ans révolus/toutes heures	20,30 €
18/25 an	Voyageur âgé de 18 à 25 ans révolus/toutes heures de septembre à juin	181,80 €
18/25 juillet / août	Voyageur âgé de moins de 25 ans révolus/toutes heures / juillet et août	28,20 €
18/25 correspondance Cartrans	Voyageur âge de 18/25 ans révolus/abonné réseau Cartrans et en correspondance sur réseau STGA 50 % de réduction	10,10 €

L'abonnement pour les scolaires et ses réductions

Nom	Conditions d'accès	Tarifs
Scolaire + mois Scolaire + an	Sans restriction jusqu'à 18 ans et jusqu'à 20 ans sur justificatif / tous les jours (sauf juillet/août)	18,20 € 159,90 €
Scolaire +famille nombreuse mois Scolaire +famille nombreuse an	Sans restriction jusqu'à 18 ans et jusqu'à 20 ans sur justificatif / tous les jours (sauf juillet/août) et 3 enfants mineurs dans la famille. La réduction s'applique également pour l'enfant majeur si la famille compte toujours 3 enfants mineurs.	12,70 € 114,30 €
Scolaire mois Scolaire an	Sans restriction jusqu'à 18 ans et jusqu'à 20 ans sur justificatif / jours scolaires	13,70 € 123,50 €
Scolaire famille nombreuse mois Scolaire famille nombreuse an	Sans restriction jusqu'à 18 ans et jusqu'à 20 ans sur justificatif / jours scolaires et 3 enfants mineurs dans la famille. La réduction s'applique également pour l'enfant majeur si la famille compte toujours 3 enfants mineurs.	9,50 € 85,50 €
Scolarité été 2 mois Scolarité été 1 mois	Voyageur âges de moins de 25 ans révolus / toutes heures / juillet et août	28,20 € 20,30 €